

PISTES D' ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Synthèse

Labos de l'ANSA

Octobre 2012

Pistes d'actions pour lutter contre la précarité énergétique

Synthèse du Labo de l'ANSA - Septembre 2012

Cette synthèse s'appuie sur les réflexions et les propositions d'actions élaborées lors des trois séances de travail du « Labo¹ précarité énergétique » qui ont réuni un groupe d'experts et de professionnels travaillant sur les sujets de précarité énergétique, animées par l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA).

Afin de proposer des solutions pour les publics qui ne trouvent aujourd'hui pas de réponse adaptée à leurs difficultés de précarité énergétique, trois rencontres entre mai et juillet 2012 ont permis de construire la réflexion du groupe avec les objectifs suivants :

- séance 1 : partager l'état des lieux des besoins et des dispositifs existants pour lutter contre la précarité énergétique,
- séance 2 : proposer des actions répondant aux différents facteurs de la précarité énergétique,
- séance 3 : approfondir certaines pistes d'actions et réfléchir à leurs modalités opérationnelles.

La thématique de la précarité énergétique rencontrant un des axes de travail prioritaires de la Fondation Macif, celle-ci est partenaire de l'ANSA dans le cadre de ce Labo.

Ce document reflète une diversité de points de vue qui ne sont pas nécessairement convergents. Son contenu n'engage donc que l'ANSA.

L'ANSA tient à remercier vivement l'ensemble des participants au Labo, dont l'expertise et l'expérience ont permis la réalisation de ces travaux :

Mohamed AYADI, ANAH

Xavier CARLIOZ, Agence parisienne du climat (APC)

Patrick CORNILLE, Pact Douaisis

Aurélié DANO, EDF R&D

Elise DUCHIRON, SNL 75 (Solidarités Nouvelles pour le Logement)

Odile ESTIBALS, EDF R&D

Agnès LANSADE, Conseil général du Cher

Denis LAURENT, SNL 75 (Solidarités Nouvelles pour le Logement)

Marie MOISAN, CLER - Réseau RAPPEL

Paul PHILIPPOT, UNPI (Union Nationale de la Propriété Immobilière)

Didier POUSSOU, Polylogis

Soisic RIVOALAN, Croix Rouge Française

Nadine ROUDIL, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

Cathy ROUY, Fondation MACIF

Roselyne SERAC, Fondation MACIF

Maryse SYLVESTRE, USH (Union Sociale pour l'Habitat)

Ont également contribué à la réflexion par des entretiens téléphoniques : Véronique Stella, de la Fondation Abbé Pierre, et Dominique Colin, du Conseil général de la Somme.

Plusieurs chargés de mission de l'ANSA ont participé à l'animation et à la restitution des séances de travail : Thomas Godard, Lise Marcovici, Amélie Perrot, Naoki Yoneyama et Hélène Gigan.

Contacts ANSA : Thomas GODARD et Lise MARCOVICI

thomas.godard@solidarites-actives.com - lise.marcovici@solidarites-actives.com

¹ Labo de l'Ansa : Autour d'une réflexion prospective et concrète sur les problématiques et les enjeux de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les « Labos » de l'ANSA rassemblent, dans des groupes de travail d'une douzaine de participants, des personnes d'horizons variés (institutionnels, usagers, chercheurs et praticiens) qui enrichissent, par leur expertise, les réflexions de l'association avec l'objectif d'apporter des pistes de solutions innovantes et efficaces. Ce travail se fait volontairement en parallèle et en complément des politiques publiques engagées par l'Etat et les collectivités locales, dont l'ANSA est par ailleurs partie prenante.

SOMMAIRE

1. Contexte et enjeux de la lutte contre la précarité énergétique	2
1.1. Un phénomène social complexe et en progression	2
1.2. Des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique à renforcer.....	3
2. Cinq propositions d'actions	5
2.1. FICHE ACTION 1 – Améliorer la prise de conscience : communiquer auprès du public sur les questions de précarité énergétique.....	6
Exemple sur le thème du surendettement : la campagne de communication du Crédit municipal de Paris.....	7
2.2. FICHE ACTION 2 – Créer un réseau de relais locaux : sensibiliser et informer largement pour mieux détecter les situations de précarité énergétique.....	8
Exemple : la diffusion de fiches de liaison auprès des travailleurs sociaux et des bailleurs par l'Agence parisienne du climat	10
2.3. FICHE ACTION 3 – Renforcer la complémentarité des interventions de l'action sociale, du logement et de l'énergie : former les professionnels au diagnostic et à l'accompagnement	11
Exemple : un guide pratique développé par l'Agence locale de l'énergie et du climat à Saint-Quentin-en-Yvelines.....	13
2.4. FICHE ACTION 4 – Améliorer la coordination des interventions et l'orientation vers les financeurs : créer une fonction de facilitateur local.....	14
Exemple : la Plateforme partenariale de lutte contre la précarité énergétique à Grenoble.....	15
Exemple : le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) dans le Gers	16
2.5. FICHE ACTION 5 – Faciliter l'appropriation et la meilleure utilisation du logement : mettre en place un « carnet de santé » et/ou un « mode d'emploi » du logement.....	17
Exemple : le Livret d'Identité du logement	19
Exemple : le guide pratique du bailleur social France Loire.....	19
3. Autres pistes d'actions	20
3.1. Le financement des travaux	20
3.2. L'accompagnement des ménages.....	22
3.3. La conception et l'adaptation des équipements.....	23
3.4. La diminution du prix de l'énergie	24
4. Annexes.....	25
4.1. ANNEXE 1 : Présentation de l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA)	25
4.1. ANNEXE 2 : Liste des sigles	25
4.2. ANNEXE 3 : Tableaux d'état des lieux des dispositifs existants de lutte contre la précarité énergétique.....	26
4.2.1. Pour lutter contre la faiblesse des revenus.....	26
4.2.2. Pour limiter les effets du coût élevé de l'énergie.....	27
4.2.3. Pour lutter contre la mauvaise qualité thermique du logement	29

1. Contexte et enjeux de la lutte contre la précarité énergétique

1.1. Un phénomène social complexe et en progression

■ Éléments de définition de la précarité énergétique

L'article 4 de la Loi Grenelle II du 2 juillet 2010 donne une définition légale à la précarité énergétique: « Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Une approche économique du phénomène, sur la base du concept britannique de « Fuel Poverty », est également couramment utilisée en France. Elle consiste à caractériser la précarité énergétique en fonction du taux d'effort énergétique des ménages² : « Sont en situation de précarité énergétique les personnes qui devraient consacrer plus de 10% de leur revenu aux dépenses de chauffage pour atteindre les standards de confort définis par l'OMS ».

▪ **Le contexte de développement de la précarité énergétique**

La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux :

- des ménages vulnérables de par la faiblesse de leurs revenus,
- la mauvaise qualité thermique des logements occupés,
- le coût de l'énergie croissant.

Il s'agit donc d'un phénomène complexe, issu de l'interaction entre des ménages, leur situation économique et sociale et leur habitat dans ses dimensions économiques et techniques. La précarité énergétique a des conséquences tant sur la situation financière du foyer que sur son bien-être et sa santé et par répercussions sur la mobilisation des aides proposées par la collectivité (aides directes - FSL, rénovation - ou indirectes - santé).

L'INSEE estime que le taux d'effort énergétique des ménages modestes est passé de 10 à 15 % entre 2001 et 2006. Ce taux ne rend pas forcément compte des situations dans la mesure où les dépenses énergétiques peuvent être amoindries par les économies « contraintes ». L'augmentation très probable des coûts des énergies ne fera que peser davantage sur les factures.

1.2. Des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique à renforcer

▪ **Les réponses à la précarité énergétique**

Différents moyens de lutte contre la précarité énergétique, identifiés comme tels ou non, ont été mis en place par les pouvoirs publics. Ils peuvent être classés en fonction des trois facteurs de la précarité énergétique auxquels ils répondent (détail en annexe 3) :

	Faiblesse des revenus	Coût de l'énergie	Mauvaise qualité thermique du logement
<i>Informations et accompagnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement ou conseil budgétaire Dossier de surendettement Insertion professionnelle et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation à la maîtrise de l'énergie Équipement des ménages avec des kits 	<ul style="list-style-type: none"> Information sur les travaux Diagnostic énergétique (DPE, audit) Accompagnement technique (montage de dossier de financement et suivi des travaux)
<i>Appui financier</i>	<ul style="list-style-type: none"> APL, AL RSA, prestations sociales et familiales 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de solidarité pour le logement (FSL) Tarifs sociaux de l'énergie Aides facultatives 	<ul style="list-style-type: none"> Crédit d'impôt Prêts 0% pour travaux Subventions pour travaux, dont programme Habiter Mieux

² Taux d'effort énergétique : part des ressources du ménage consacrée à ses dépenses d'énergie dans le logement

■ Les limites des dispositifs actuels de lutte contre la précarité énergétique

Les ménages les plus modestes sont aujourd'hui le plus souvent à l'écart des dispositifs d'aides aux travaux, par manque d'information, mais aussi parce qu'ils ne peuvent financer le reste à charge si des travaux doivent être mis en place. Malgré les nombreuses aides existantes aujourd'hui, ce reste à charge peut être important pour les familles : de 2000 à près de 8000 € dans les exemples cités par le rapport Pelletier³.

Sur quelques territoires, des fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie ont été mis en place pour pallier ces difficultés et apporter une réponse globale aux ménages. Il s'agit de dispositifs partenariaux qui permettent de compléter les aides d'Etat (Caf, ANAH...) et d'apporter une réponse coordonnée localement. Mais ils sont encore peu nombreux en France et ne permettent pas de traiter un nombre de ménages conséquent.

Le programme « Habiter mieux », géré par l'ANAH depuis 2010 prévoit d'aider 300 000 ménages modestes et très modestes pour la rénovation de leur logement, grâce à une aide financière spécifique, en complément d'une aide de l'ANAH et éventuellement d'une collectivité locale. Cependant, ce programme ne vise que les propriétaires occupants qui se font assister d'un professionnel agréé. Par ailleurs, les Contrats locaux d'engagement (CLE), visant à organiser le dispositif de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle départementale, ne mettent, pour le moment, pas fin au saupoudrage actuel des aides sur les territoires.

On peut tirer les enseignements suivants de ces différentes expériences locales et nationales :

- Le manque de coordination et d'information centralisée rend les dispositifs peu lisibles pour les ménages et le plus souvent inaccessibles pour les modestes ;
- Les délais d'intervention et de réalisation des travaux sont souvent très longs et amènent des ménages à se désengager ;
- Une part non négligeable des ménages reste sans réponse, notamment du fait de problématiques budgétaires et financières ;
- L'insertion et l'action sociale restent souvent à l'écart des dispositifs, alors que l'accompagnement des ménages joue un rôle primordial ;
- Les locataires du parc privé comme du parc public sont le plus souvent exclus de ces dispositifs.

■ Les questions et les pistes d'amélioration

Face aux limites des dispositifs actuels se posent plusieurs questions :

- Comment mobiliser les acteurs du territoire pour systématiser l'action, de la prévention au traitement de la précarité énergétique ?
- Comment renforcer la sécurisation financière des ménages pour favoriser le recours aux travaux d'amélioration thermique et développer leur accompagnement pour mieux consommer l'énergie ?
- Comment répondre aux problématiques de certains locataires du parc privé qui disposent de peu de marges de manœuvre pour réduire la consommation d'énergie dans leur logement et peuvent se heurter aux réticences des propriétaires pour réaliser des travaux ?

A partir de ces différentes questions, les projets d'actions présentés dans les parties suivantes proposent des améliorations possibles des dispositifs actuels ainsi que de nouveaux projets à une échelle nationale ou territoriale, associant les acteurs publics et privés du logement, de l'énergie et de l'action sociale.

³ Plan Bâtiment Grenelle, rapport du groupe de travail « Précarité énergétique », janvier 2010

Au cours de l'automne 2012, des mesures ont été proposées par les pouvoirs publics qui font de la lutte contre la précarité énergétique une priorité :

- **La tarification progressive de l'énergie** : Le projet de loi du député François Brottes prévoit l'« instauration d'une tarification progressive sous forme de bonus-malus pour les consommations résidentielles d'énergies de réseaux (eau, électricité et chaleur) ». Le bonus-malus sera calculé à partir d'un volume de base, déterminé « à partir d'un volume de référence représentant une consommation sobre dans un logement bien isolé, modulée en fonction du nombre d'occupants du logement, de la zone climatique et du mode de chauffage. » Les locataires pourront déduire du loyer un éventuel malus résultant d'une mauvaise isolation. Le projet de loi a été rejeté par le Sénat fin octobre 2012 et sera réexaminé.
- **Le renforcement de l'action de l'ANAH** : L'augmentation significative du budget de l'ANAH prévue dans le projet de loi de finances 2013 permettra de renforcer son action pour l'amélioration solidaire de l'habitat et la performance énergétique, et notamment d'étendre le programme « Habiter mieux », avec l'objectif de sortir 30 000 ménages de la précarité énergétique par an. Pour cela, il est envisagé d'« améliorer les aides, élargir les critères d'éligibilité des ménages, voire ouvrir le dispositif aux propriétaires bailleurs sous certaines conditions ».⁴ De plus, l'accent sera mis sur l'inscription du programme dans une stratégie territoriale, avec la nécessité « au-delà d'un apport financier, de tisser des partenariats, de mobiliser des acteurs divers, de développer une ingénierie spécifique ».

2. Cinq propositions d'actions

Parmi les différentes pistes d'actions identifiées au cours de la deuxième séance de travail (listées en partie 4), le groupe a identifié cinq pistes d'actions à approfondir en priorité, notamment au regard de leur impact social et de leur faisabilité.

Au cours de la troisième séance de travail, le groupe a ainsi travaillé à préciser les objectifs et les conditions de mise en œuvre de ces pistes d'actions, notamment le public à cibler et les partenaires à impliquer.

Les cinq pistes d'action présentées ci-dessous sont indépendantes les unes des autres mais ont vocation à pouvoir être développées simultanément et de manière coordonnée sur un territoire.

Afin d'établir des priorités sur les actions à développer sur un territoire (local, départemental, régional), un état des lieux des interventions pour lutter contre la précarité énergétique peut permettre :

- de connaître précisément les interventions des différents acteurs de la précarité énergétique et leurs modalités d'articulation actuelles,
- de préciser les attentes des professionnels et des personnes concernées et d'identifier les atouts et les manques du territoire en termes de réponses apportées pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique,
- en fonction de ce diagnostic du territoire, de définir des priorités et un calendrier de travail parmi les actions qui peuvent être mises en place : communication large auprès des publics (cf. fiche-action 1), sensibilisation de professionnels et de bénévoles (cf. fiche-action 2), formation des professionnels (cf. fiche-action 3), coordination des financeurs (cf. fiche-action 4), etc.

⁴ Discours de Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, à la clôture des ateliers de l'Anah le 17 octobre 2012

2.1. FICHE ACTION 1 – Améliorer la prise de conscience : communiquer auprès du public sur les questions de précarité énergétique

Un des enjeux de la lutte contre la précarité énergétique est de réussir à toucher les ménages concernés, notamment ceux qui ne sont pas connus des services sociaux.

Objectifs

- Sensibiliser le grand public pour une prise de conscience des problèmes de précarité énergétique
- Améliorer le repérage des ménages en situation de précarité énergétique
- Informer sur les aides et faire en sorte que les personnes touchées se tournent vers les bons acteurs

Description

Deux grands types de communication sont à distinguer :

- Communication à l'échelle nationale
- Communication à l'échelle locale

	Echelle nationale	Echelle locale
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Tout public (importance de ne pas cibler des publics spécifiques pour éviter le risque de stigmatisation) - Professionnels relais des situations 	<ul style="list-style-type: none"> - Publics ciblés par les dispositifs locaux (ménages modestes) - Personnes ressources - Bailleurs privés (valorisation de leur patrimoine et intérêt économique)
Objet de la communication	<ul style="list-style-type: none"> - Focus sur les économies d'énergie (les gestes qui font baisser la facture) - Constats et incitation aux travaux - Prise de conscience - Possibilité de relier le message aux évolutions suite à la loi sur la tarification progressive de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs avec une communication différenciée en fonction des situations (propriétaire bailleur, occupant, etc.) - Lien vers des relais locaux - Informations sur des dispositifs nationaux, sur le facilitateur local
Exemples de messages	<ul style="list-style-type: none"> - Exemple de la communication sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre - Vous n'arrivez pas à payer vos factures d'énergie ? vous avez froid dans votre logement ? vous ne pouvez plus remplir votre cuve de fioul ? vous consommez plus de x euros pour telle surface ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les propriétaires bailleurs : insister sur le fait qu'une solution consiste à réaliser des travaux et à rénover les logements ; ne pas négliger pour autant la performance des équipements installés
Vecteurs possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication dans les médias : télévision, presse, radio - Communication de la CAF envers ses adhérents 	<ul style="list-style-type: none"> - Commerces de proximité, Conseil général (dont PMI), Pôle emploi, associations de quartier, association des maires (bulletins municipaux), etc. - Affiches dans les centres sociaux, information avec bulletin de la CAF, bulletin de la sécurité sociale, quittance de loyer, etc.
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs locaux très disparates rendant complexe un message unifié sur des acteurs relais 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite de travailler en amont sur la mise en place de relais pour faire face à la demande (accueil

		téléphonique, accueil physique, information des personnes relais, etc.)
--	--	---

Préconisations

- S'appuyer sur les nombreuses communications locales ou nationales faites sur la précarité énergétique : il s'agit avant tout de les coordonner et de s'appuyer sur les réseaux existants pour les diffuser.
- Face à la diversité des cibles potentielles, définir les grands profils et trouver les arguments pour chacun d'entre eux, en particulier : les ménages locataires en situation de précarité énergétique, les propriétaires bailleurs (pour les inciter à la rénovation thermique), les professionnels.
- Identifier de nouveaux axes de communication en complément de celui des économies d'énergie : le sujet peut être relié à la santé publique et éveiller l'intérêt d'un nombre croissant d'acteurs.
- S'inspirer des campagnes qui existent déjà et montrent des résultats : tri des déchets, ampoules basse consommation, etc.
- La communication à destination des bailleurs doit prendre en compte la situation de précarité de certains propriétaires bailleurs.

Partenaires et financements

Un cofinancement par les acteurs du logement, de l'énergie et du secteur social paraît nécessaire pour assurer des montants suffisants et une implication des différents partenaires :

- Au niveau local : la communication bénéficierait des mêmes financements que les « facilitateurs locaux » (cf. fiche action 4)
- Au niveau national : l'Etat apparaît bien placé dans la mesure où il s'agit d'une problématique nationale.

Exemple sur le thème du surendettement : la campagne de communication du Crédit municipal de Paris

En mars 2012, le Crédit municipal de Paris a lancé une campagne d'affichage dans le métro parisien afin de sensibiliser le grand public sur le thème de la prévention du malendettement.

Les dessins abordent avec humour la problématique du surendettement du à l'accumulation de crédits ou à des accidents de la vie par exemple et cherchent à dédramatiser des situations de plus en plus courantes. Une affiche montrait un dessin humoristique - avec un conseiller disant « Je vois que vous risquez le surendettement » et un particulier répondant « Vous lisez dans les cartes ? » - assorti d'une promesse : « Nous ne voyons pas le crédit comme un produit à vous vendre mais comme un service à vous rendre ».

Face à l'augmentation dramatique du nombre de situations de surendettement, cette campagne de communication avait ainsi pour objectifs d'attirer l'attention sur ce problème, de convaincre le grand public d'affronter les difficultés financières et d'informer sur les solutions possibles pour prévenir le surendettement.

Cf. articles sur Le Monde www.lemonde.fr/economie/article/2012/03/21/le-credit-municipal-veut-lever-le-tabou-du-surendettement_1673592_3234.html et La Tribune - www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/20120316trib000688693/une-campagne-publicitaire-aborde-le-surendettement-avec-humour.html

2.2. FICHE ACTION 2 – Créer un réseau de relais locaux : sensibiliser et informer largement pour mieux détecter les situations de précarité énergétique

Les ménages n'ont pas forcément conscience d'être en situation de précarité énergétique. La manière de détecter un problème lié à l'énergie est vaste : en élargissant le champ des personnes susceptibles de détecter le problème et d'orienter le ménage vers les bonnes solutions, le repérage pourra être amélioré.

Objectifs

- Sensibiliser et informer les acteurs en contact avec les ménages pour les mettre en capacité de détecter une situation de précarité énergétique, d'apporter des premiers conseils et de faire le relais en informant les ménages sur les solutions possibles et les acteurs à solliciter ou en donnant l'alerte

Principes clés

Une attention doit être portée pour ne pas « désigner » ou stigmatiser les personnes en situation de précarité énergétique, tout en les ciblant suffisamment pour répondre à leurs problématiques.

Afin d'éviter d'intervenir dans des arbitrages personnels ou dans une logique où le ménage serait passif, le mode de repérage et de diffusion de l'information doit permettre aux ménages de prendre conscience du problème et des solutions possibles tout en étant acteurs et en pouvant choisir la solution la plus adaptée.

Description

Approche individuelle

Il s'agit de sensibiliser, d'informer et de former les acteurs en contact avec le ménage pour qu'ils puissent :

- prendre conscience de l'ampleur du problème de précarité énergétique et de ses conséquences en particulier sur le budget, la santé et le lien social pour les personnes touchées,
- être en capacité de repérer une situation de précarité énergétique,
- pouvoir donner des premiers conseils et informer le ménage sur les réponses possibles et les personnes à contacter qui pourront intervenir de manière adaptée en fonction de la situation,
- et/ou avoir la possibilité d'alerter et de transmettre, avec son accord, les coordonnées du ménage vers un acteur qui sera en capacité de lui proposer des réponses.

Ces personnes formées pourraient devenir des « ambassadeurs de l'énergie ».

Approche collective

Parallèlement à la possibilité de repérer certains ménages en difficulté, l'organisation de relais d'informations collectifs permet de mettre l'accent sur la prévention et sur une action élargie avec un double objectif de lutter contre la précarité énergétique et de renforcer les liens sociaux, par exemple :

- l'organisation d'événements créateurs de lien social afin de faciliter l'appropriation des problématiques (exemple de la « fête des voisins »),
- la diffusion d'informations pendant l'assemblée générale annuelle des copropriétaires,
- la distribution de guides pratiques et la mise à disposition d'informations sur un site internet dédié aux copropriétaires,

- la mobilisation d'espaces où les ménages peuvent eux-mêmes se saisir de l'information plutôt que de la recevoir directement.

Acteurs à mobiliser

Les acteurs à mobiliser et à former sont identifiés en fonction de leur rôle social local et en s'appuyant sur les réseaux locaux et associatifs qui permettent de toucher directement la plupart des personnes, par exemple :

- les facteurs, qui ont un rôle social important, en particulier en milieu rural,
- les pompiers,
- le personnel médical et les services à la personne (aides à domicile),
- le réseau de voisinage, les maisons de quartier.

Il s'agit d'acteurs différenciés en fonction du type d'habitat et du public visé, car leur accès à l'information et le type d'incitation peut être différent :

- pour des locataires du parc social : des gardiens d'immeuble (qui, bien qu'ayant déjà une grosse charge de travail, pourraient alerter en cas de besoin) et d'autres salariés chargés de la gestion de l'immeuble,
- pour des propriétaires en copropriété : les syndicats et les conseils syndicaux, qui peuvent avoir un vrai rôle d'information des propriétaires et impulser des travaux de rénovation énergétique, notamment en envoyant des courriers et en soutenant des actions lors de l'assemblée générale,
- pour des locataires du parc privé : associations de locataires.

Il faudra veiller à ne pas toucher seulement les locataires, qui ne sont pas décisionnaires, mais à toucher d'abord les bailleurs.

Il s'agit d'étudier comment cette fonction supplémentaire est susceptible de s'inscrire dans les autres missions des personnes. Elle peut fonctionner sur la base du volontariat, avec un objectif de valoriser cette fonction, par exemple par la signature d'une charte locale et la création d'un réseau d'échanges de pratiques.

Publics cibles

Au-delà des publics accompagnés déjà repérés par l'action sociale, cette action vise à repérer des personnes non accompagnées, peu connues de l'action sociale :

- les publics au-delà des seuils d'aide mais qui rencontrent des difficultés,
- les publics non repérés ou qui ne se sentiraient pas concernés (voire stigmatisés) par l'action sociale classique.

Partenaires

Les relais locaux susceptibles de détecter des situations difficiles et d'alerter :

- les bailleurs sociaux (gardiens d'immeubles, chargés des contentieux...),
- les conseils syndicaux, associations de consommateurs et de locataires,
- les syndicats et organisations de copropriétaires indépendants,
- le personnel médical,
- les services à la personne (type ADMR),
- les entreprises de livraison à domicile,
- les acteurs sociaux (Conseil général, Caf, MSA, organismes de tutelle, CCAS...)
- les artisans et acteurs du bâtiment,
- les acteurs financiers,
- les associations d'étudiants,
- les Espaces Info Energie,
- les ADIL.

Préconisations

Deux conditions de mise en œuvre sont identifiées :

- pour avoir une approche globale des acteurs à mobiliser : privilégier une approche territoriale
- pour donner une information claire et simple sur les acteurs vers qui orienter : identifier un territoire où le fonctionnement du contrat local d'engagement (CLE) permet d'orienter vers un acteur bien identifié et opérationnel / ou privilégier en amont une coordination des acteurs et une bonne articulation des dispositifs existants vers lesquels orienter les personnes

Exemple : la diffusion de fiches de liaison auprès des travailleurs sociaux et des bailleurs par l'Agence parisienne du climat

L'Agence parisienne du climat, signataire du CLE, est dans ce cadre en charge de l'évaluation des situations de précarité énergétique et a mis en place plusieurs actions dont :

- des partenariats avec les travailleurs sociaux et CESF de la Ville de Paris sur les démarches de visite à domicile, afin que ces derniers puissent mieux identifier les situations de précarité énergétique et faire remonter des situations difficiles via la transmission d'une fiche de liaison qui peut déclencher une visite à domicile de l'Agence parisienne du climat,
- des formations des salariés des bailleurs sociaux, dont les gardiens d'immeuble, afin de toucher un public parisien plus large pour qu'ils travaillent différemment et aient la possibilité de faire remonter des situations de précarité énergétique.

Pour le moment, les situations sont identifiées par des professionnels sociaux qui n'ont pas forcément des compétences techniques pointues mais peuvent repérer des situations fragiles. La transmission de la fiche de liaison déclenche alors un accompagnement social et technique réalisé par un binôme de CESF et conseiller Info Énergie ou duo socio-technique.

Reste à préciser le niveau de formation ou de sensibilisation nécessaire : des ateliers complémentaires vont être mis en place pour affiner petit à petit l'offre d'information du public et de formation pour les acteurs concernés. Pour l'instant la formation met en avant l'amélioration du traitement des situations des ménages (qualité et gain de temps) et les compétences acquises en énergie.

2.3. FICHE ACTION 3 – Renforcer la complémentarité des interventions de l'action sociale, du logement et de l'énergie : former les professionnels au diagnostic et à l'accompagnement

L'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique fait appel à des compétences spécifiques : sociales, budgétaires et techniques, et se situe au croisement de plusieurs métiers.

L'efficacité des actions de lutte contre la précarité énergétique dépend fortement de la capacité de ces différents métiers à se coordonner et se compléter.

Objectifs

- Favoriser une culture commune entre les professionnels de l'énergie, du logement et du travail social
- Apporter aux ménages en situation de précarité énergétique un accompagnement à la fois budgétaire et technique
- Sensibiliser les professionnels installant les équipements pour garantir que les équipements installés correspondent aux contraintes énergétiques du logement

Description

Le double accompagnement technique et social peut être porté par :

- une intervention en binôme, avec une double compétence technique et sociale, qui permet deux niveaux d'intervention et une acculturation progressive entre des acteurs intervenant ensemble : une première visite avec ces deux profils peut permettre d'affiner le diagnostic thermique et budgétaire et les besoins d'accompagnement pour la suite,
- la pérennisation et la professionnalisation des postes existants proposant cette double casquette et qui sont généralement des postes précaires (dont contrats d'insertion et services civiques),
- le développement de formations conjointes entre professionnels du travail social et de l'énergie dans le logement, afin de favoriser la création d'une culture commune et la prise de conscience des problématiques énergétiques pour les ménages modestes,
- l'ouverture des formations existantes à la précarité énergétique à davantage de travailleurs sociaux et à d'autres professionnels comme ceux de la santé,
- le développement de formations ou de sensibilisations au travail social et budgétaire pour des techniciens du bâtiment et des artisans.

Dans l'action sociale

Il s'agit d'organiser des journées de formation, dans le cadre de la formation continue et/ou initiale, pour que les professionnels, en particulier de l'action sociale, puissent :

- être sensibilisés à la problématique de la précarité énergétique et identifier les différents facteurs de précarité énergétique,
- connaître les dispositifs existants et les moyens d'actions,
- accompagner la personne en fonction de ses besoins : accompagnement budgétaire, accompagnement dans le logement, et/ou l'orienter vers le dispositif adapté : aide au choix de travaux de maîtrise d'énergie et au montage d'un plan de financement, etc.

Dans le bâtiment

Les techniciens du bâtiment et les artisans seront formés, dans le cadre de la formation continue et/ou initiale, pour être en capacité de :

- repérer des situations de précarité énergétique, y compris des difficultés sociales et budgétaires et savoir vers qui orienter,

- prendre en compte la dimension d'efficacité énergétique dans le choix des équipements et la question de leur adaptation au logement et aux usages des ménages,
- apporter des premiers conseils aux ménages pour améliorer l'efficacité énergétique et sensibiliser aux éco-gestes, lors de l'installation d'équipements, de petits travaux ou de réparations par exemple.

Publics cibles

Les publics formés :

- techniciens des Espaces Info Energie
- travailleurs sociaux
- techniciens du logement
- artisans
- professionnels de la santé

Les publics touchés :

- des personnes déjà suivies par l'action sociale
- des personnes susceptibles de faire intervenir des artisans et des professionnels du bâtiment

Partenaires

- le CNFPT et l'ADEME (qui ont déjà développé des formations à la précarité énergétique destinées à des intervenants d'action sociale)
- les conseils généraux
- les bailleurs
- les groupements d'artisans (Fédération Française du Bâtiment, CAPEB...)
- les centres de formation des apprentis des métiers du bâtiment

Exemple : un guide pratique développé par l'Agence locale de l'énergie et du climat à Saint-Quentin-en-Yvelines

L'Agence locale de l'énergie et du climat à Saint-Quentin-en-Yvelines travaille avec ses partenaires à la création d'un « Guide pratique d'accompagnement à la lutte contre la précarité énergétique », afin d'améliorer la connaissance des situations de précarité énergétique, des différents acteurs vers qui orienter et des actions possibles pour chaque intervenant en fonction de son domaine de compétences.

« Ce document proposera une série d'outils pratiques et des fiches thématiques facilement accessibles à tous les acteurs concernés par les situations de précarité ou de vulnérabilité énergétique. Chaque organisme partenaire et référent sera ainsi identifié selon ses compétences et pourra agir au mieux en relation avec les acteurs concernés. »

Cf. www.energie-sqy.com/professionnels/lutte-contre-la-precarite-energetique.html

Le guide est destiné aux acteurs concernés par la précarité énergétique sur le territoire : les bailleurs, les collectivités, les copropriétaires et les travailleurs sociaux (dont les correspondants solidarité des énergéticiens). Il serait envisageable de l'élargir à d'autres acteurs (secteurs de l'énergie, de l'eau, de la santé, de la finance, etc.).

Ce guide est composé en deux parties :

- Le « cahier » : une première partie fixe avec des informations générales sur la précarité énergétique et une fiche recto-verso standard pour chaque organisme participant (présentation, missions, actions vis-à-vis de la précarité énergétique, liens et interactions avec les autres structures)
- Une seconde partie avec des fiches plus malléables. Le principe : quand un acteur de la précarité énergétique identifie un problème ou un besoin :
 - o si une fiche lui est déjà consacrée, il trouvera sur celle-ci les informations pour le traiter à court et à plus long terme (procédures, etc.) ainsi qu'un contact identifié (organisme référent le plus habilité).
 - o Si aucune fiche n'existe, alors cet acteur fait remonter la question jusqu'à l'EIE, qui identifie l'acteur pertinent. Une fiche sur cette structure, la plus habilitée sur le sujet, est rédigée. Le guide s'enrichit ainsi progressivement.

2.4. FICHE ACTION 4 – Améliorer la coordination des interventions et l'orientation vers les financeurs : créer une fonction de facilitateur local

Les personnes en situation de précarité énergétique ne sont pas toutes éligibles aux aides de l'ANAH ou ne peuvent pas financer le reste à charge et doivent recourir à des aides complémentaires. La diversité des acteurs et des dispositifs mobilisables pour lutter contre la précarité énergétique rend nécessaire d'avoir un point d'entrée et une coordination sur le territoire.

Objectifs

- Simplifier les processus et faciliter l'accès aux aides
- Créer du lien entre les différents dispositifs et acteurs locaux
- Proposer un point d'entrée local d'information et d'orientation

Description

Le facilitateur ou 'médiateur de l'énergie local' aura une double fonction :

- auprès des professionnels : identifier les champs d'intervention de chaque acteur sur un territoire, centraliser les informations et appuyer la coordination des acteurs locaux, avec un objectif de coordonner les aides existantes et d'homogénéiser les procédures pour pouvoir inscrire les ménages dans un parcours de sortie de la précarité énergétique ;
- auprès des publics : proposer un point d'accueil accessible, orienter, coordonner les démarches de financement (« banque du logement ») et mettre en réseau les autres acteurs autour du ménage.

Il ne s'agit pas de créer une structure supplémentaire mais de s'appuyer sur les ressources existantes et de renforcer le travail déjà engagé pour la réalisation du CLE (Contrat local d'engagement) afin de développer cette nouvelle mission.

Quelque soit la structure ou le groupement de structures qui porte la fonction de médiateur, il est identifié en fonction des acteurs et des problématiques du territoire et présente les caractéristiques suivantes :

- avoir des compétences larges : énergie, budget, bâtiment,
- travailler en ouverture et en réseau avec les partenaires du territoire,
- être un seul interlocuteur identifié et reconnu par l'ensemble des acteurs de la précarité énergétique,
- être organisé à une échelle locale, par exemple infra départementale correspondant aux territoires d'action sociale du Conseil général, en s'adaptant à la situation du territoire,
- avoir la possibilité de se déplacer chez les personnes, pour établir une évaluation diagnostic, une fiche de liaison et réorienter.

Publics cibles

Toute personne rencontrant une difficulté de précarité énergétique

Partenaires

Ce projet a vocation à fédérer le maximum d'acteurs, vers lesquels le médiateur pourra orienter le public, et qui pourront également participer financièrement s'ils y trouvent leur intérêt.

Ce projet implique donc largement les acteurs de la précarité énergétique sur un territoire, dont :

- les fournisseurs d'énergie
- l'ADEME
- le conseil général (en particulier le volet prévention du PDALPD)
- les CCAS
- la CAF

- l'ARS
- les acteurs du logement
- les autres partenaires du CLE

En fonction des ressources du territoire, le projet peut également s'appuyer sur les lieux d'information et d'accueil existants qui pourraient dans certains cas être en capacité de porter une mission supplémentaire de coordination des acteurs :

- les Espaces Info Energie (EIE)
- les ADIL
- les Pact
- les PIMMS (point information médiation multi services)
- les régies de quartier

Exemple : la Plateforme partenariale de lutte contre la précarité énergétique à Grenoble

Afin de mieux coordonner les réponses apportées aux personnes en situation de précarité énergétique, le CCAS de Grenoble et ses partenaires expérimentent une plateforme s'appuyant sur un réseau pluridisciplinaire de professionnels. Cette plateforme réunit au sein d'une même entité les compétences sociales, budgétaires, juridiques et techniques du territoire. Elle a pour missions de repérer les situations de précarité énergétique et de proposer aux ménages concernés une réponse adaptée en mobilisant et coordonnant l'ensemble des dispositifs locaux.

En cas d'identification d'un problème lié à l'énergie, la situation du ménage est abordée dans une commission regroupant des partenaires aux compétences multiples qui préconisent des solutions. Des visites à domicile sont effectuées par l'association Soleni.

La plateforme met en place :

- un suivi coordonné et simplifié : la plateforme permet l'identification et l'articulation des différentes interventions mobilisables par le ménage sur le territoire
- un suivi pluridisciplinaire pour apporter une réponse globale : la plateforme peut mobiliser des réponses complémentaires dans quatre champs de compétences : social et budgétaire ; juridique ; technique et maîtrise de l'énergie ; travaux et amélioration du bâti.

Exemple : le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) dans le Gers

Le conseil général du Gers et ses partenaires ont mis en œuvre le dispositif expérimental SLIME afin d'intervenir rapidement et massivement auprès des ménages pour lutter contre la précarité énergétique.

Pendant trois ans sur un territoire d'expérimentation a été mis en place un numéro de téléphone dédié. Les ménages du territoire ayant fait appel au FSL, les publics du PDALPD ou les personnes accompagnant des ménages en difficulté peuvent appeler ce numéro en cas de problème lié à l'énergie. Dans un délai de 15 jours a lieu une visite à domicile par une association conventionnée pour un premier diagnostic de la situation. Si le ménage est éligible au programme « Habiter mieux » il est renvoyé vers ce programme. Un fonds d'aide aux travaux a été intégré au dispositif pour les personnes non éligibles au programme « Habiter mieux ». Une CESF a été engagée pour gérer la question du budget. Le travail mis en place est global et basé sur la mise en réseau des intervenants.

« Le SLIME est mis en œuvre sur le terrain par une association mettant à disposition deux techniciens et une conseillère en économie sociale et familiale, chacun à mi-temps.

Le SLIME se veut simple, souple et réactif : un accueil téléphonique est assuré, une visite à domicile programmée dans les 15 jours suivant l'appel.

Cette visite permet de réaliser un diagnostic socio technique, d'installer des petits équipements économes (lampes basse consommation, douchettes, aérateurs, joints...), et de bénéficier de conseils ainsi que d'un accompagnement personnalisés. »

Cf. Focus précarité énergétique n°9 par RAPPEL

2.5. FICHE ACTION 5 – Faciliter l’appropriation et la meilleure utilisation du logement : mettre en place un « carnet de santé » et/ou un « mode d’emploi » du logement

Objectifs

- Améliorer la connaissance des caractéristiques du logement et son appropriation par les propriétaires et les locataires
- Faciliter l’identification des actions possibles d’amélioration du bâti
- Renforcer le contrôle de la décence des logements, les règles thermiques s’appliquant aujourd’hui surtout sur les logements neufs et très peu sur l’existant

Description

Contenu

S’inspirant du carnet de santé ou encore du livret d’entretien d’un véhicule, le document à mettre en place permet de suivre le logement dans le temps et de garder la mémoire de la construction, des rénovations et des évolutions du logement au-delà de la question de l’énergie.

Remarque : Plusieurs typologies de documents sont envisagées, dont un « contrôle technique » du logement qui permet à des diagnostiqueurs de contrôler une liste de points dans les logements à échéance régulière. Au regard des expériences existantes sur le contrôle technique du véhicule et sur le diagnostic de performance énergétique, la faisabilité d’un contrôle technique du logement apparaît complexe.

Il s’agit de se placer dans une logique d’entretien plus que de contrôle et donc de décliner l’outil sur 2 volets :

- Un volet entretien ou « carnet de santé » du logement, qui porte sur la configuration technique du logement et sur les évolutions opérées pour permettre un meilleur suivi dans le temps
- Un volet « mode d’emploi » du logement, avec des explications pédagogiques sur les différents équipements du logement permettant de mieux les utiliser et de détecter plus facilement des dysfonctionnements.

Le document porte sur les « organes vitaux » du logement, c’est-à-dire les fonctions d’un logement devant faire l’objet d’un minimum de maintenance ou de suivi : isolation, ventilation, chauffage, équipements électriques, régulation, eau et fluides (liste à compléter avec des professionnels).

Il peut, à la manière d’un carnet de santé, disposer d’une partie dédiée au suivi et d’une autre visant à dispenser des conseils.

Le document se décline donc ainsi :

Volet « Carnet de santé »	Volet « Mode d’emploi »
<p>C’est le volet suivi du document. Il présente les principaux éléments constituant le bâti lors de sa construction. Il présente ensuite un historique de la configuration technique du logement et des différentes évolutions opérées sur le bâti ou sur les équipements. Le document est alors mis à jour par les artisans qui y consignent la date et la nature des interventions réalisées sur les équipements considérés.</p>	<p>C’est le volet conseil du document. Il propose des informations pédagogiques sur l’utilisation des principaux équipements du logement et sur les améliorations possibles. Chaque élément « vital » du logement est expliqué sous forme de fiche et vise à rendre accessible une utilisation pleine et entière des équipements du logement.</p>

▪ **Format**

Le document se veut un outil très simple, afin de s'inscrire dans la durée et doit notamment être accessible à des personnes peu qualifiées.

Les informations seront de niveaux différents selon qu'elles s'adressent à un propriétaire, susceptible de faire des travaux importants, ou à un locataire en utilisation courante, intéressé par des informations utiles à l'utilisation du logement ou à son entretien.

La partie « mode d'emploi » est constituée de fiches types qui peuvent être sélectionnées en fonction de la configuration du logement. Ces fiches types sont élaborées par les constructeurs et sont particulièrement pédagogiques (utilisation de schémas au détriment d'un écrit trop dense ; accessibilité du langage employé, etc.).

La partie « carnet de santé » permet un suivi dans le temps des différentes interventions. Elle doit être justement calibrée en termes de simplicité pour inciter les artisans à compléter le document tout en consignnant un niveau de détail suffisant pour une exploitation ultérieure.

▪ **Diffusion et mise à jour**

L'enjeu est de rendre l'utilisation de ce type de document systématique, de façon à lui conférer une légitimité du même ordre que celle du diagnostic de performance énergétique (DPE) ou du carnet de santé. Ce dernier est en effet un document unique, national, pédagogique, complété par les professionnels de la santé dans des proportions importantes (plus de 95% entre 0 et 2 ans ; consulté à hauteur de 99%⁵).

Le document peut avoir une plus-value immobilière, dans la mesure où il permet de suivre ce qui a eu lieu dans le logement, l'ancienneté des équipements, etc.

L'utilité de l'outil doit être réelle, afin d'en garantir un remplissage optimal qui lui permettra de s'inscrire dans la durée.

Le document est remis au moment de la location ou de l'achat et reste associé au logement. Il peut faire l'objet de deux types de stockage, l'un lié au logement (entre les mains du propriétaire), l'autre lié à l'utilisateur (entre les mains du locataire).

Le document sera complété par

- le constructeur – ex : le constructeur de thermostat peut mettre à disposition des informations pédagogiques
- l'artisan qui intervient ponctuellement
- le propriétaire ou l'occupant locataire qui ne constateront pas toujours les mêmes éléments (nécessité de recouper les deux points de vue pour fiabiliser les informations conservées)
- le conseil syndical

Publics cibles

- Propriétaires
- Locataires

Partenaires

- Opérateurs techniques, artisans
- Professionnels du bâtiment
- Usagers – propriétaires et locataires
- Associations de consommateurs
- Fédérations de propriétaires (UNPI...)

⁵ CEMKA-EVAL - Juillet 2010 - Evaluation du carnet de santé n°cerfa 12593*01 -

Risques et opportunités

Un suivi des interventions dans le temps sur un document sans valeur juridique paraît compliqué, d'autant plus que de nombreuses interventions se font de façon non déclarée. Par ailleurs, il pourra être difficile de récupérer le document après plusieurs années d'occupation.

Une solution plus simple consiste à compléter le DPE pour rendre compte de l'état du logement à un instant T (prise de possession des lieux) sur un plus grand nombre de critères qu'aujourd'hui. Elle ne permettrait cependant pas de suivre les modifications dans le temps, ce qui est l'idée initiale du carnet de santé.

Les propriétaires disposent quant à eux d'informations plus complètes lors de l'acquisition d'un bien, telles que les diagnostics termites, amiante, plomb, les risques liés au terrain, etc. L'ensemble de ces informations pourraient être incluses dans le document.

En synthèse, le volet « carnet de santé » paraît une solution complexe à mettre en œuvre et pourra être envisagé comme une extension du DPE ; le mode d'emploi apparaît de son côté plus facilement réalisable et pourrait faire l'objet d'un mode d'utilisation différent voire d'une diffusion systématique.

Exemple : le Livret d'Identité du logement

Le Livret d'Identité du logement, réalisé par le Synamob et Promotelec, comporte sept sections :

- propriétaires successifs
- références administratives (cadastre, sondage sol, permis de construire, etc.)
- coordonnées des entreprises intervenantes lors de la construction
- descriptif de la construction (natures des éléments constituant le bâti et les équipements)
- les plus de l'habitat (accessibilité personnes à mobilité réduite, capteurs solaires, géothermie, etc.)
- diagnostic, labels et expertises (DPE, label Promotelec, etc.)
- mode d'emploi et entretien



Les lots faisant l'objet d'un suivi dans le temps sont le chauffage, la climatisation, l'eau chaude sanitaire, la ventilation, l'aspiration centralisée, les puits canadiens, les systèmes de récupération d'eau de pluie, le bâti, la couverture, les façades, les menuiseries.

Exemple : le guide pratique du bailleur social France Loire

France Loire (de même que d'autres bailleurs sociaux) a développé un guide pratique « Qui fait quoi dans mon logement ? » avec :

- des conseils pratiques pour entretenir et réparer les différents équipements,
- la distinction entre les frais de rénovation à la charge de France Loire ou du locataire,
- les numéros utiles à contacter,
- une entrée par type de pièces (l'entrée ; le salon, le séjour & les chambres ; la cuisine ; la salle de bain).

« Un évier bouché, une chaudière en panne... A qui m'adresser ? Est-ce à moi de m'en occuper ? ». Ce guide pratique vous permet de répondre facilement à toutes ces questions. Il vous indique, pièce par pièce, de qui relève l'entretien ou la réparation.

Cf. http://www.france-loire.fr/Images/100128-KifaisKoi_de%C2%A6%C3%BCpliant12p_JULV4DEFWeb_tcm28-4343.pdf

3. Autres pistes d'actions

Cette partie restitue la liste des pistes d'actions identifiées au cours de la deuxième séance de travail qui n'ont pas fait l'objet d'un approfondissement au cours de la troisième séance (tel que présenté en partie 3). Le groupe a réfléchi aux principaux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique et à différentes pistes d'action possibles, en cherchant à identifier leurs principales conditions de réussite ou points d'attention, sans en détailler les modalités opérationnelles précises.

3.1. Le financement des travaux

Principaux enjeux :

- ⇒ Revenir à un mode de financement « normal », plus simple, plus pérenne et stable, quitte à ce qu'il soit moins élevé.
- ⇒ Rendre les aides accessibles pour les copropriétés.
- ⇒ Identifier des modes de financement et de répartition des charges qui permettent aux locataires les plus modestes de bénéficier des travaux de performance énergétique.

Quelques pistes d'action :

S'appuyer sur l'action sociale pour améliorer le repérage des ménages ayant besoin d'une aide au financement de travaux

- **Objectif**
Repérer les ménages en situation de précarité énergétique pour leur proposer de réaliser des travaux adaptés
- **Modalités**
 - **Détection liée aux aides** : automatisation de la détection lors de l'attribution d'une aide sociale, envoi de courrier d'information à tous les ménages aidés (aides de la CAF, la mairie, le CCAS, le CG, etc.)
 - Sensibilisation, information et **formation des travailleurs sociaux** pour qu'ils puissent repérer les ménages et les mettre en lien si besoin avec les dispositifs d'aide aux travaux (cf. fiche action 3)
 - **Communication** de la CAF vers ses adhérents
 - Visites à domicile pour évaluer la situation puis montrer au ménage la faisabilité et la plus-value des travaux
- **Point d'attention**
Travailler sur le repérage implique que les dispositifs d'aide puissent ensuite être efficacement mobilisés.

Simplifier l'accès à l'information sur les aides aux travaux

- **Objectifs**
Mieux informer les ménages sur les aides disponibles pour améliorer le bâti et augmenter l'utilisation des aides
- **Modalités**
 - Mise en place d'un **lieu unique où trouver toute l'information** nécessaire : site internet dédié avec possibilité de demander une aide en ligne, plateforme téléphonique...
 - **Campagne de communication** sur les aides possibles
 - Développer un **simulateur d'aides accessible en ligne**, pour que chacun puisse calculer l'ensemble des aides auquel il peut avoir accès (en particulier les aides de l'ANAH)

Faciliter le montage du dossier et du plan de financement des travaux

En lien avec la fiche action 4

▪ Objectif

- Réduire autant que possible la complexité de la démarche de montage de dossier pour l'ensemble des ménages
- Améliorer la faisabilité du plan de financement des travaux pour les ménages modestes
- Mettre en place des solutions de long terme en améliorant la qualité thermique des logements : passer autant que possible d'une logique curative à une logique préventive

▪ Modalités

Simplification des processus :

- Identifier un seul interlocuteur pour gérer les démarches de financement (banque du logement ou autre) et mettre en réseau les autres acteurs autour du ménage
- Simplifier le montage du dossier en le basant sur du déclaratif soumis par la suite à des contrôles
- Coordonner les aides existantes et homogénéiser les procédures pour pouvoir inscrire les ménages dans un parcours de sortie de la précarité énergétique

▪ Points d'attention

- La notion de lieu unique est à utiliser avec précaution concernant les processus d'attribution des aides ou de montage des dossiers car cela semble difficilement faisable. En revanche, un rôle de facilitateur ou un endroit unique où trouver l'information sur les aides semblent intéressants. Il n'est pas possible de tout simplifier mais l'enjeu est de réussir à organiser les processus pour que les aides soient utilisées efficacement.
- Dans l'utilisation du FSL, passer d'une logique curative à une logique préventive est difficile car la pression des demandes pour des aides au paiement de factures est très élevée. Cependant, multiplier les aides curatives est vain si l'on ne cherche pas à accompagner la situation globale de la personne. C'est l'aide qui serait pérenne et non plus la solution.

Développer le tiers investissement

▪ Objectif

- Accroître les capacités de financement sur les travaux de rénovation
- Réduire le reste à charge, rendre les aides aux travaux plus accessibles aux ménages modestes ayant des difficultés d'accès au réseau bancaire (exclus de l'Eco PTZ) ou ne pouvant avancer la somme nécessaire pour les travaux

▪ Modalités

Mobiliser un tiers pour avancer les financements via un contrat de performance énergétique et coordonner les aides

▪ Point d'attention

- Aujourd'hui, les solutions pour arriver à financer des travaux énergétiques pour des ménages modestes sont limitées dans leur montant et il est difficile de parvenir à un plan de financement équilibré.
- Le tiers investissement pose le problème de la garantie des économies d'énergie réalisées : les économies effectives peuvent être différentes des économies initialement calculées en raison de biais dans les prévisions, de la qualité de la réalisation des travaux et des comportements du ménage.

Mettre en place une politique plus contraignante pour les bailleurs

▪ Objectif

Augmenter l'action sur le bâti de la part des propriétaires bailleurs pour lutter contre la location de « passoires énergétiques »

▪ Modalités

- Inciter voire contraindre les propriétaires à réaliser des travaux par des mesures coercitives

Exemples : interdiction de louer, suppression de l'aide au logement ou du tiers payant si le DPE est inférieur à F

- Faire appliquer le décret décence

- **Point d'attention**

Ce point est indissociable de la politique du logement considérée plus généralement : dans les zones où le marché locatif est tendu, les bailleurs trouvent des locataires quelles que soient les caractéristiques énergétiques ou de décence du logement.

Ce type d'action dépend fortement de la volonté politique. Il sera peut-être activé par la loi sur la tarification progressive de l'énergie.

Inciter à la réalisation de travaux dans les copropriétés

- **Objectif**

Réduire les factures d'énergie : en copropriété, une opération de rénovation énergétique sur un seul logement n'a que peu d'effets sur la facture. Des travaux extérieurs sont nécessaires pour arriver à plus d'efficacité énergétique.

- **Modalités**

Des modalités sont à réfléchir : information, incitations...

Orienter toutes les aides de rénovation vers les ménages précaires

- **Objectif**

Assurer un meilleur traitement des situations de précarité énergétique des publics défavorisés

- **Point d'attention**

Des aides sont aujourd'hui utilisées par des publics qui pourraient financer leurs travaux d'amélioration de l'habitat sans ces aides.

La réorientation de ces aides vers les plus précaires supposerait une forte volonté politique.

3.2. L'accompagnement des ménages

Principaux enjeux :

- ⇒ Dépasser les aspects uniquement thermiques pour englober le travail sur la précarité énergétique dans l'ensemble du travail sur le budget du ménage.
- ⇒ Agir massivement sur la prise de conscience des difficultés de précarité énergétique.
- ⇒ Etablir un contrat de manière transparente et claire, permettre aux ménages d'avoir un suivi lisible de leur consommation.
- ⇒ Définir des modes d'intervention qui permettent d'accompagner les ménages sans être intrusif et en les laissant libres dans les choix de consommation.
- ⇒ Développer de nouvelles fonctions, alliant compétences sociales et compétences techniques.

Quelques pistes d'action :

Proposer la cohabitation intergénérationnelle

- **Objectif**

Favoriser la cohabitation intergénérationnelle pour limiter la sous-occupation de certains logements, optimiser leur consommation énergétique en diminuant les dépenses d'énergie par personne

- **Modalités**

Proposer la cohabitation intergénérationnelle aux personnes âgées demandant des aides à l'énergie

Sensibiliser les ménages aux éco-gestes

- **Objectif**
Améliorer l'efficacité énergétique et le confort des logements par l'apprentissage de gestes adaptés
- **Modalités**
Opérations de sensibilisation à destination de publics variés : visites à domicile, campagnes via les écoles, information sur les responsabilités de chacun (locataire, propriétaire, copropriétés)
- **Point d'attention**
La sensibilisation aux éco-gestes présente des limites dans le cadre de la précarité énergétique : les ménages concernés sont souvent déjà en situation de privation et donc ont très peu de marge de manœuvre pour diminuer leur consommation uniquement en faisant évoluer les comportements de consommation. Cependant, cette sensibilisation aux éco-gestes peut être le moyen de faire connaître d'autres moyens d'actions : aides aux travaux voire déménagement si le logement est dans une situation trop dégradée.

Accompagner les ménages pour l'utilisation des équipements

- **Objectif**
Améliorer l'impact des travaux ou des installations d'équipements sur la facture d'énergie
- **Modalités**
 - Poursuivre les opérations de travaux ou l'installation d'équipements par un accompagnement sur les éco-gestes et l'utilisation des équipements (exemple des thermostats)
 - Sensibiliser les ménages par des outils accompagnés de conseils
- **Point d'attention**
Cet accompagnement est indissociable d'un travail sur le bâti.

3.3. La conception et l'adaptation des équipements

Principaux enjeux :

- ⇒ Adapter les équipements dans leur conception et dans leur usage
- ⇒ Améliorer la simplicité des équipements et les rendre lisibles pour l'utilisateur
- ⇒ Améliorer la performance des équipements et diminuer les coûts fixes.

Quelques pistes d'action :

Travailler avec les industriels pour adapter les équipements dans leur conception

- **Objectifs**
Développer des équipements adaptés aux besoins des ménages et à leurs modes d'habiter
- **Modalités**
Concevoir des équipements de manière à ce qu'ils soient bien utilisés :
 - Associer les futurs usagers aux réflexions des ingénieurs concevant les équipements : exemple des compteurs qui ne doivent pas rester un gadget
 - Autres modalités de travail à réfléchir
- **Pistes de travail évoquées sur des équipements à adapter**
 - Des équipements pouvant être programmés en heures creuses/heures pleines
 - Un signal sur le congélateur lorsqu'il doit être dégivré
 - La question des compteurs : le compteur Linky semble aujourd'hui plus communicant qu'intelligent puisqu'il ne renvoie pas les consommations aux ménages mais seulement au fournisseur. EDF travaille sur ce point.
 - Les thermostats : des thermostats trop compliqués ne sont pas utilisés

- La ventilation : faciliter l'entretien des VMC
- Les systèmes d'allumage (détection de présence, temporisateur de plaque chauffante)

Sensibiliser les professionnels installant les équipements

- **Objectifs**
Garantir que les équipements installés correspondent aux contraintes énergétiques du logement
- **Modalités**
Sensibiliser, informer, former les professionnels qui installent des équipements (exemple de l'imperméabilité à l'air des résines de tours de fenêtres)

3.4. La diminution du prix de l'énergie

Principaux enjeux :

- ⇒ Assurer le droit au logement et le droit à l'énergie en renforçant les mécanismes de compensations selon les niveaux de consommation et de revenus et en revoyant la structure des tarifs.
- ⇒ Diminuer les charges fixes pour les ménages précaires.
- ⇒ Développer d'autres leviers et prendre en charge les interventions ponctuelles.

Quelques pistes d'action :

Agir sur les aides au paiement des factures

- **Modalités**
 - Leviers d'action autour des taxes :
 - Dégrèvement de CSPE pour les ménages modestes
 - Augmenter la contribution des ménages pour les tarifs sociaux, aujourd'hui elle représente 0,1% de la facture (contre 10% pour les énergies renouvelables)
 - Développer les aides au paiement de factures d'énergie autres que l'électricité (notamment fioul et bois)

Agir sur l'organisation du paiement

- **Modalités**
 - Travailler sur la date et les moyens de paiement : EDF travaille sur ce sujet.
 - Réfléchir à la question du coût des abonnements
 - Agir sur l'échelonnement de la dette

4. Annexes

4.1. ANNEXE 1 : Présentation de l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA)

L'Agence nouvelle des solidarités actives est une association loi 1901 créée en 2006 par Martin Hirsch et Benoît Genuini, animée par la volonté d'expérimenter des dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Les missions de l'ANSA :

- **Expérimenter** : développer de nouvelles idées et tester, avec nos partenaires, les projets identifiés.
- **Accompagner, sur le terrain, la mise en œuvre de politiques sociales** auprès de l'Etat et des collectivités territoriales sur des thématiques variées (politiques territoriales d'insertion, microcrédit personnel, accès au numérique, insertion professionnelle, etc.).
- **Partager et diffuser les expériences** par l'organisation de rencontres (ateliers, mardis du génie, etc.) et des publications.

Ses principes d'action sont de favoriser l'accès aux droits et de construire des projets en associant toutes les parties prenantes et en premier lieu les usagers des dispositifs concernés.

L'ANSA s'appuie sur ses partenariats avec l'État, les collectivités territoriales et autres institutions publiques, les entreprises, les fondations ainsi que les associations engagées dans la lutte contre la pauvreté et contre les exclusions.

www.solidarites-actives.com

4.1. ANNEXE 2 : Liste des sigles

AAH	Allocation aux adultes handicapés
AL	Allocation logement
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANSA	Agence nouvelle des solidarités actives
APC	Agence parisienne du climat
APL	Allocation personnalisée au logement
ASLL	Accompagnement social lié au logement
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CG	Conseil général
CLE	Contrat local d'engagement
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
DPE	Diagnostic de performance énergétique
EIE	Espace Info Energie
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSL	Fonds solidarité logement
FSME	Fonds social d'aides aux travaux de maîtrise de l'énergie
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
UNPI	Union nationale de la propriété immobilière
RSA	Revenu de solidarité active
VMC	Ventilation mécanique contrôlée

4.2. ANNEXE 3 : Tableaux d'état des lieux des dispositifs existants de lutte contre la précarité énergétique

Au cours de la première séance de travail, afin d'établir un panorama complet des leviers d'actions pour lutter contre la précarité énergétique tout en établissant des priorités dans les pistes d'action possibles, le groupe s'est attaché à :

- identifier les différents modes d'intervention ou leviers d'action répondant aux trois principales causes de la précarité énergétique,
- lister les dispositifs existants pour chaque levier d'action,
- analyser les limites de certains dispositifs existants afin d'identifier les pistes d'amélioration, sans viser à une analyse exhaustive de l'ensemble des dispositifs.

Les éléments restitués dans cette annexe rendent compte d'une pluralité de points de vue au sein du groupe ; ils ne font pas nécessairement l'objet d'un consensus.

4.2.1. Pour lutter contre la faiblesse des revenus

<i>Levier d'action</i>	<i>Dispositifs existants</i>	<i>Principe</i>	<i>Remarques, intérêts et limites des dispositifs</i>
Favoriser le retour à l'emploi, augmenter le temps de travail, etc.	Accompagnement professionnel (Pôle emploi)	Permettre une augmentation des revenus par un retour à l'emploi	<i>Remarque :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce champ d'action englobe des problématiques bien plus larges que celles spécifiques à la précarité énergétique.
	Accompagnement social	Lever les freins à la reprise d'emploi (garde d'enfants, mobilité...)	
Ouvrir les droits aux minima sociaux et aides sociales	RSA, AAH et autres prestations sociales et familiales	Améliorer la solvabilité du ménage	<i>Remarque :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce champ d'action englobe des problématiques bien plus larges que celles spécifiques à la précarité énergétique.
Apporter des aides personnelles au logement	AL, APL	Améliorer la solvabilité du ménage	<i>Limites :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'AL est récente et insuffisamment connue : les propriétaires occupants méconnaissent les possibilités d'y accéder. ▪ Le seuil d'éligibilité est inadapté et exclut une partie des ménages qui aurait pourtant besoin de ces aides.
Travailler sur le budget du ménage	Accompagnement budgétaire (travailleurs sociaux des CG, CCAS, associations comme Crésus, AVDL, ASLL)	Travailler sur une bonne gestion du budget et une meilleure répartition des postes de dépenses	<i>Intérêts :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion du budget est un aspect essentiel en particulier pour analyser les dépenses liées au logement au regard des ressources disponibles : si le loyer est trop important par rapport aux revenus, il peut même être conseillé de changer de logement, de même que si les travaux de réhabilitation sont trop chers en raison de la mauvaise qualité initiale du logement.

4.2.2. Pour limiter les effets du coût élevé de l'énergie

<i>Levier d'action</i>	<i>Dispositifs existants</i>	<i>Principe</i>	<i>Remarques, intérêts et limites des dispositifs</i>
Diminuer le prix de l'énergie pour les ménages, dont les charges fixes et les interventions	Tarifs sociaux	Réduire le montant des factures des personnes en situation de précarité grâce à une réduction financée par l'ensemble des clients	<i>Limites :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les tarifs sociaux concernent uniquement EDF et les fournisseurs de gaz : tous les opérateurs ne peuvent pas les proposer. ▪ Les interventions ponctuelles ne sont pas concernées, alors qu'elles peuvent représenter des sommes importantes. ▪ Les charges fixes comme les abonnements sont en augmentation.
Financer le coût de la facture	Aides FSL et autres fonds locaux	Apporter une aide financière pour le paiement de la facture	<i>Limites et perspectives :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les aides sont ciblées sur la « réparation » et le paiement des impayés, et trop peu sur la détection et la prévention de la précarité énergétique (diagnostic de l'état des logements par exemple). ▪ Il est important de faire le lien entre financement FSL et actions menées dans le cadre du PDALPD pour favoriser l'utilisation de crédits FSL sur des actions de prévention de la précarité énergétique. ▪ Des démarches sont aussi à mettre en place avec et par le fournisseur pour détecter les difficultés le plus tôt possible. ▪ Les travailleurs sociaux ont peu de possibilité d'agir sur la détection de la précarité énergétique qui exige un niveau de compétences techniques et appelle à un nouveau métier en plus de l'aspect accompagnement social.
	Aides des associations	Apporter une aide financière pour le paiement de la facture	<i>Limites :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les aides sont très centrées sur les aspects curatifs et non sur la vérification des logements. La détection par les opérateurs est à renforcer. ▪ Les approches des situations sont peu globales et les problèmes techniques sont peu pris en compte. ▪ On observe un manque de compétences sur la partie technique du diagnostic énergie.
Agir sur les usages et comportements de consommation	Equipement des ménages avec des kits (réducteurs de débit, ampoules basse consommation...)	Favoriser la prise de conscience et agir sur les comportements	<i>Remarques et perspectives :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La plupart des personnes concernées n'ont pas conscience d'être en situation de précarité énergétique. ▪ La prise de conscience des bailleurs publics est globalement acquise ou en cours d'acquisition : il reste à agir sur l'usage et les comportements de

	Actions de sensibilisation aux usages de l'énergie, dont la ventilation		consommation. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans les copropriétés, la précarité énergétique pose de vrais problèmes d'abord par manque de prise de conscience.
Adapter les équipements dans leur conception	Travaux de recherche et développement des industriels	Travailler sur des produits simples d'utilisation et répondant aux besoins	<i>Remarque :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évolution des usages est essentielle aussi de la part des constructeurs. Exemple : des thermostats au fonctionnement compliqué et peu intuitifs ne sont pas utilisés par les ménages.
Favoriser l'apprentissage de l'utilisation des équipements	Etat des lieux du logement accompagné par le bailleur	Agir sur les comportements grâce à une meilleure connaissance du fonctionnement des équipements	<i>Remarque :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est important de travailler sur l'emplacement des équipements dans le logement et sensibiliser à l'utilisation des équipements de ventilation.
Aider aux choix des équipements	Étiquetage des équipements : étiquette énergétique sur les équipements électroménagers Conseil des vendeurs	Améliorer la connaissance de la performance énergétique des équipements	<i>Limites :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les vendeurs mettent en avant certains produits en fonction de leur gain financier davantage qu'en fonction du coût énergétique de ces produits, notamment en raison d'une méconnaissance des aspects techniques.
Favoriser le suivi des charges et la gestion technique des logements par les bailleurs			<i>Limites :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce suivi ne peut pas être assuré dans le cadre des copropriétés.

4.2.3. Pour lutter contre la mauvaise qualité thermique du logement

Levier d'action	Dispositifs existants	Principe	Remarques, intérêts et limites des dispositifs
Accompagner le choix des travaux et du mode d'énergie	Espaces Info Energie	<p>Apporter des conseils aux ménages pour la réalisation de travaux ou le choix d'un mode d'énergie, pour leur proposer les solutions les plus simples et efficaces</p> <p><i>Exemple : aider les ménages à hiérarchiser les solutions d'économie d'énergie. En habitat individuel par exemple, les ménages font souvent le choix d'une meilleure isolation des fenêtres alors qu'elle a bien moins d'impact que l'isolation de la toiture.</i></p>	<p><i>Limites :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les Espaces Info Energie sont insuffisamment connus et peu utilisés, notamment par les ménages précaires. <p><i>Travaux en cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> L'UNPI mène une réflexion sur les normes des habitations nouvelles, trop contraignantes en termes de coût et de technicité requise (de même que celles concernant l'accès aux handicapés), par exemple les maisons BBC posent beaucoup de contraintes pour les utilisateurs et les techniques de construction sont insuffisamment maîtrisées. Sans se défaire de toutes les normes actuelles, il s'agit de revenir aux fondamentaux du logement pour pouvoir construire moins cher tout en respectant les exigences écologiques.
Inciter la réalisation de travaux	DPE (diagnostic de performance énergétique)	Améliorer la connaissance de la performance énergétique du logement et apporter des préconisations de travaux	<p><i>Limites :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La partie des DPE portant sur les préconisations est insuffisante, même si les DPE peuvent apporter certaines réponses basiques. Les résultats sont variables selon le moment de réalisation et le technicien opérant le diagnostic : il s'agit d'un instrument de mesure encore peu fiable, même s'il est appelé à se développer voire à se généraliser à l'ensemble des logements d'ici quelques années.
	Dispositif de lutte contre la non décence	Obliger les bailleurs à louer un logement décent	<p><i>Limite :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La détection des situations de non décence est encore difficile et insuffisante. <p><i>Perspective :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> L'ajout du critère de précarité énergétique dans le décret sur la non-décence pourrait être un levier pour limiter la possibilité de louer des « passoires » énergétiques notamment dans le parc privé où un nombre important de logements sont dans cette situation.

Accompagner la réalisation de travaux	Opérateurs du programme Habiter mieux (dispositif de mise en œuvre)	Accompagner le propriétaire dans la rénovation thermique du logement	<i>Limite :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour la réhabilitation dans le parc diffus, les petits artisans n'ont souvent pas la formation et les compétences suffisantes sur le plan technique : en raison des déficiences dans la réalisation, la réhabilitation génère des économies insuffisantes
	Associations de réhabilitation	Accompagner le propriétaire dans la réhabilitation du logement	
Financer des travaux	Habiter mieux	Aider des propriétaires occupants aux ressources "modestes" ou "très modestes" pour la rénovation thermique de leur logement	<i>Limites :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il manque des financements complémentaires : le financement de la partie non subventionnée est difficile voire impossible pour les ménages modestes. ▪ Le programme couvre difficilement les copropriétaires. ▪ Il est difficile de repérer les propriétaires modestes qui ont peu recours aux aides des collectivités, la cible du programme n'est pas atteinte aujourd'hui.
	Autres aides de l'ANAH	Subventionner des propriétaires occupants ou bailleurs ou des syndicats de copropriétaires pour des travaux lourds de réhabilitation ou d'amélioration de l'habitat	<i>Limites :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'est pas possible de refinancer un logement conventionné. ▪ Les aides de l'ANAH ne sont généralement pas utilisées par les bailleurs. ▪ L'ANAH et ses partenaires ont des difficultés à passer d'une logique de guichet à une logique de projet et on constate un manque d'accompagnement associé aux aides. ▪ Il manque d'outils financiers mis à disposition en copropriété pour aider à la prise de décision.
	Collectivités territoriales dont FSME (Fonds social d'aides aux travaux de maîtrise de l'énergie), FEDER	Aider au niveau local à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat	<i>Limites :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les fonds sont insuffisants et peu utilisés pour les gros travaux. ▪ Les fonds manquent de visibilité et leur accès est complexe, les montages des dossiers sont très lourds. ▪ On observe des inégalités de traitement entre territoires dans les modalités, les délais d'accès, etc. Il est nécessaire d'arriver à une plus grande convergence sur les territoires et entre les territoires. ▪ Le FEDER n'est pas ouvert au parc privé, en raison du refus de certains préfets de région, bien que le règlement de l'interdise pas formellement.
	Aides fiscales dont Eco PTZ	Financer des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique d'un logement	<i>Limites :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans les faits, les Eco PTZ sont inaccessibles aux plus modestes. ▪ La possibilité pour les bailleurs d'avoir des exonérations fiscales de taxe

			<p>foncière n'est pas assez souple, difficile à mettre en œuvre et dans les faits très limitée (alors qu'elle peut représenter jusqu'à 10 % du coût).</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est difficile pour les propriétaires occupants de savoir qu'ils peuvent bénéficier des crédits d'impôt.
	CEE (certificats d'économies d'énergie)	<p>Inciter les acteurs obligés au titre des CEE (fournisseurs d'énergie) à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et à soutenir des actions</p>	<p><i>Limites :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le gain pour les utilisateurs reste faible (les recettes correspondantes sont absorbées par le fournisseur ou par les collectivités locales). Les CEE impliquent une organisation pour gérer leur complexité, leur fonctionnement est encore peu approprié par les acteurs. Les CEE ne peuvent pas être utilisés par les petits opérateurs, sauf à être regroupés et mutualisés.
	Participation du locataire aux travaux de performance énergétique	<p>Aider un bailleur (social ou privé) à réaliser des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique grâce à la contribution du ou des locataires : le bailleur peut demander au locataire de lui reverser une partie des économies de charge (« troisième ligne de quittance de loyer »). La part ainsi financée peut représenter jusqu'à 15 % du coût des travaux.</p>	<p><i>Limites :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Des interrogations demeurent quant à la certitude de baisse des charges et à la fiabilité des prévisions des économies réalisées suite aux travaux. Certaines expériences montrent un décalage entre les économies estimées et réelles. L'enjeu est de savoir comment éviter, face aux économies réalisées, l'augmentation d'autres coûts et des coûts fixes qui ne sont pas forcément compensés par la baisse de la consommation. Ce dispositif exclut les locataires les plus modestes qui rencontrent déjà de grandes difficultés face aux charges locatives et sont dans l'incapacité de contribuer davantage. D'où des questions et des débats qui demeurent : Quel niveau de contribution des locataires peut être acceptable et comment l'étaler dans le temps ? Comment mobiliser d'autres moyens pour financer les travaux des propriétaires concernant des locataires modestes ? Comment différencier les modes de financement en fonction des capacités financières des locataires pour toucher les plus modestes et véritablement lutter contre la précarité énergétique ?
Réaliser des travaux	Réalisation de petits travaux (joints, survitrage)	Améliorer l'isolation et l'efficacité énergétique du logement	
	Autoréhabilitation	Aider des propriétaires occupants à réhabiliter leur logement en leur apportant un accompagnement technique et social	